

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 1er avril 2019 à 19 h  
55, avenue Dupras**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement  
M. Richard Deschamps, M.B.A., conseiller de ville  
Mme Laura-Ann Palestini, conseillère d'arrondissement  
Mme Nancy Blanchet, conseillère d'arrondissement  
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement  
M. Serge Declos, conseiller d'arrondissement  
Mme Lise Zarac, conseillère de ville

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Benoit G Gauthier, Directeur d'arrondissement  
Mme Nathalie Hadida, Secrétaire d'arrondissement  
Mme Chantal Gagnon, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10 - Ouverture de la séance**

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h .

---

**CA19 20 0136**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement en ajoutant le point suivant :

10.08.1 Condoléances – décès de M. Hurteau

Adoptée à l'unanimité.

10.02

---

**CA19 20 0137****Période de réponses et questions du public**

Madame la mairesse d'arrondissement suppléante procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Questions posées par	Sujet de l'intervention	Suivi
Mme Sonja Susnjar	Nouveau développement – LaSalle Ouest Nombre de logements et potentiel de développement international	

10.03

**CA19 20 0138****Condoléances - décès de M. Louis Salconi**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Louis Salconi, survenu le 14 mars 2019.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

**CA19 20 0139****Condoléances - décès de M. Jacques Dandurand**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Jacques Dandurand, survenu le 6 mars 2019.

Monsieur Jacques Dandurand était un employé retraité qui occupait un poste de col bleu à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de LaSalle.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

**CA19 20 0140**

**Condoléances - décès de M. Michael Glenane**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Michael Glenane, survenu le 16 février 2019.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

---

**CA19 20 0141**

**Condoléances - décès de M. Fernand Corbeil**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Fernand Corbeil, survenu le 20 mars 2019. Monsieur Corbeil a été président du Club Richelieu LaSalle de 2006 à 2008, membre du conseil d'administration du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et représentant des aînés à la Table de sécurité urbaine.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.07

---

**CA19 20 0142**

**Condoléances - décès de M. Abdelaziz Djabelkhir**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Abdelaziz Djabelkhir, survenu le 17 février 2019. Monsieur Djabelkhir était le père de madame Latifa Djabelkhir, bénévole à l'arrondissement de LaSalle.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.08

---

**CA19 20 0143**

**Condoléances - décès de M. Ramond Hurteau**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Raymond Hurteau, survenu le 31 janvier 2019.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.00

---

**CA19 20 0144**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil - 4 mars 2019**

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.09

---

**CA19 20 0145**

**Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 13 mars 2019**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 13 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1192363025

---

**CA19 20 0146**

**Contrat aux Entreprises Tony Di Feo Inc. - tonte de gazon**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accorder un contrat d'un montant approximatif de 225 390,41 \$, taxes incluses, pour une période de 3 ans (2019, 2020 et 2021) à Les Entreprises Tony Di Feo Inc. pour effectuer la tonte de gazon dans l'arrondissement de LaSalle avec 2 options de renouvellement d'un an (2022 et 2023), suite à l'appel d'offres public no 19-17503 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1196598002

---

**CA19 20 0147**

**Contrat à Nathalie Nicole Boutin - conception et coordination du Festival de la S.O.U.PE**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'approuver le contrat de services professionnels à intervenir avec Nathalie Nicole Boutin pour la conception et la coordination du Festival de la S.O.U.PE.

D'autoriser une dépense totale de 45 160,92 \$, taxes incluses, pour la conception et la coordination de l'événement.

D'autoriser Louise Richard, directrice de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer l'entente au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1197551010

---

**CA19 20 0148**

**Contrat aux Productions M.C.H. - formation dans le cadre de la modernisation des outils de travail et de communication**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accorder un contrat de gré à gré d'une valeur maximale de 80 000 \$, taxes incluses, aux Productions M.C.H. inc. pour la formation requise dans le cadre du programme de modernisation des outils de travail et de communication des cadres et professionnels de l'arrondissement de LaSalle.

D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1195212001

---

**CA19 20 0149****Contrat à Procova - rénovation du vestiaire pour femmes au complexe aquatique Michel-Leduc**

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 712 040,18 \$, taxes et contingences incluses, pour des travaux de rénovation du vestiaire pour femmes au complexe aquatique Michel-Leduc dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement pour le financement de ces travaux.

D'accorder à Procova inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 588290 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 647 309,25 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1190269004

---

**CA19 20 0150****Contrat à Construction Viatek Inc. - travaux de planage et réfection de revêtement bitumineux de différentes rues**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 2 890 276,98 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, pour des travaux de planage et réfection de revêtement bitumineux des rues Stinson, Fontaine, Chartrand, Airlie, Smith, Chouinard, Terrasse Bayne, D'amour, Hepworth, Borduas, Jean-Chevalier et Boursier (PCPR 2019) dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Construction Viatek Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 687 713,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 582036.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1197151009

---

**CA19 20 0151**  
**Dépense additionnelle - location de chargeurs articulés**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'entériner une dépense additionnelle de 18 150 \$, taxes incluses, dans le cadre de la première année optionnelle de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location des chargeurs articulés pour les travaux de déneigement de la saison hivernale 2018-2019 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 259 850 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 278 000 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1196152004

---

**CA19 20 0152**  
**Entente de service avec le SPVM - gestion de la patrouille cycliste urbaine**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'approuver l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 91 156,80 \$ à cette fin.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer ce protocole.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1197551007

**CA19 20 0153****Contribution financière aux Anciens de LaSalle - tournoi de hockey**

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 29 avril au 5 mai 2019.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'autoriser la vente de boissons alcoolisées dans les estrades de l'aréna Jacques-Lemaire lors de cet événement, moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1197551008

---

**CA19 20 0154****Paroisse Madre dei Cristiani - processions/fête paroissiale/contribution financière**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir une procession le 19 avril 2019, d'organiser une fête paroissiale les 25 et 26 mai 2019 au parc Ouellette et de tenir une autre procession le dimanche 26 mai 2019.

D'autoriser la paroisse, à l'occasion de la fête paroissiale, à vendre de la nourriture, à tenir des jeux de tombola et manèges et à vendre des boissons alcoolisées moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures et respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'Arrondissement de LaSalle.

D'autoriser la paroisse à tenir une loterie pour le paiement de certains travaux reliés à l'église moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

D'accorder la permission de vendre des rameaux le dimanche 14 avril 2019 à l'occasion du dimanche des Rameaux et de vendre des roses le dimanche 12 mai 2019 à l'occasion de la fête des Mères.

La paroisse devra respecter toutes les normes prescrites par le Service incendies de Montréal.

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1194629004

---

**CA19 20 0155**

**Contribution financière à l'Association canadienne nigérienne de Montréal - volet soutien aux nouveaux projets**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 650 \$ à l'Association canadienne nigérienne de Montréal dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'organisation d'activités pour le Mois de l'histoire des Noirs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1197551012

---

**CA19 20 0156**

**Contributions financières au Centre du Vieux Moulin - festival de théâtre et des arts**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2019, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL , programme No 7, soutien aux événements artistiques spéciaux.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Centre du Vieux Moulin pour la réalisation du programme souvenir, d'affiches promotionnelles et de panneaux publicitaires dans le cadre du Festival de théâtre et des arts qui aura lieu du 25 au 28 avril 2019.

D'autoriser l'installation d'une affiche devant le Centre Henri-Lemieux. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1194629001

**CA19 20 0157****Contribution financière à la Maison des familles - volet soutien aux nouveaux projets**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ à la Maison des familles dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'Arrondissement de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1194629006

---

**CA19 20 0158****Contribution et autorisation au Club de patinage artistique de LaSalle - Revue sur glace**

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'autoriser le Club de patinage artistique de LaSalle inc. à tenir l'événement Revue sur glace le samedi 27 avril 2019 à l'aréna Jacques-Lemaire.

D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement.

De permettre au Club de patinage artistique de LaSalle de percevoir pour cette occasion des frais d'entrée de 10 \$ par personne pour les 13 ans et plus et 5 \$ par personne pour les 12 ans et moins.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1195348007

---

**CA19 20 0159****Contribution financière à 6 organismes**

Conformément aux dispositions du Code d'éthique et de conduite du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, monsieur le conseiller Serge Declos s'abstient de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question, en raison d'un conflit d'intérêts apparent ou potentiel.

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 968 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) :

Organisme	Projet / Période	Montant 2019
AIRSOM-Prisme	Passerelle-Intégration du 1 avril 2019 au 31 mars 2020	18 660,89 \$
Centre du Vieux Moulin	Moulin bus à la rescousse du 1 avril 2019 au 31 mars 2020	34 650,77 \$
Corporation de l'espoir	Accompagnement du 24 juin 2019 au 12 août 2019	47 387,80 \$
Destination Travail	Clinique mobile du 1 avril 2019 au 31 mars 2020	16 209,10 \$
Destination Travail	École du Milieu du 1 avril 2019 au 31 mars 2020	11 304,00 \$
Maison des jeunes	Bien vivre dans son milieu du 1 avril 2019 au 31 mars 2020	39 317,81 \$
Nutri-Centre	Marché et Kiosque du 29 avril 2019 au 21 février 2020	54 437,64 \$

D'approuver les 7 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ces conventions.

Adoptée

20.14 1194629005

---

#### CA19 20 0160

#### Bail avec Les Chevaliers de Colomb - bâtiment situé au 7710 boulevard LaSalle

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

D'approuver le bail entre l'Arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle pour une somme maximale de 24 000 \$, plus taxes si applicables.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce bail.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1195348006

**CA19 20 0161****Offre de service de l'arrondissement du Sud-Ouest - colmatage des nids-de-poule**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter l'offre de service de l'Arrondissement du Sud-Ouest pour le colmatage mécanisé des nids-de-poule pour l'année 2019, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), et d'autoriser une dépense maximale de 52 200 \$.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1196152003

---

**CA19 20 0162****Prise en charge de la réfection des sentiers piétonniers dans le parc riverain**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'Arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de la réfection des sentiers piétonniers existants dans le parc riverain de l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1197151010

---

**CA19 20 0163****Participation au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'entériner la décision d'autoriser une dépense de 625 \$ pour la participation de l'Arrondissement de LaSalle au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui a eu lieu le 21 mars 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1195986001

---

**CA19 20 0164**

**Fondation de l'Hôpital LaSalle - parc d'amusement au Carrefour Angrignon**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

De permettre à la Fondation de l'Hôpital LaSalle de tenir un parc d'amusement sur le terrain du Carrefour Angrignon du 9 au 12 mai 2019 inclusivement afin d'amasser des fonds pour l'hôpital, le tout exempt de frais d'utilisation d'eau.

La Fondation devra respecter les conditions suivantes :

1. Fournir avant la tenue de l'événement :
  - a. la preuve qu'une police d'assurance-responsabilité civile pour une couverture d'au moins 1 000 000 \$ sera en vigueur pendant toute la période de temps de l'événement ;
  - b. un certificat d'ignifugation des tentes et des structures gonflables s'il y a lieu ;
  - c. la liste des jeux mécaniques et leurs numéros d'immatriculation si disponible ;
  - d. la preuve que la compagnie "Amusements Spectaculaires Inc." détient une licence valide d'exploitant émise par la Régie des alcools, des courses et des jeux;
2. Respecter toutes les dispositions prévues par la décret 649-91 et le règlement sur les jeux mécaniques;
3. Maintenir un espace à bureau pour les responsables de l'événement;
4. Maintenir un service de sécurité en tout temps;
5. Maintenir un service d'entretien adéquat pour garder propres les endroits où les déchets sont susceptibles de s'accumuler;
6. Maintenir dans de bonnes conditions hygiéniques des équipements sanitaires;
7. Ne permettre aucune vente et aucune consommation de boisson alcoolisée;
8. Respecter tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur dans l'arrondissement;
9. Ne pas empiéter sur la rue et les trottoirs.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1192365006

---

**CA19 20 0165**

**Communauté grecque orthodoxe du Sud-Ouest - festival grec**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 5, 6 et 7 juillet 2018. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 12, 13 et 14 juillet.

De permettre à l'organisme de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres en plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou

cannette ne soit présente sur le site. Les organisateurs auront l'entière responsabilité de s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures.

De permettre la vente de nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments sains selon la politique alimentaire de l'Arrondissement de LaSalle.

De permettre l'installation des chapiteaux et des kiosques de ville sur le site. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité.

De permettre l'utilisation d'un site d'affichage, selon les disponibilités, le tout devant être soumis pour approbation au préalable par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Afin d'amoinrir l'impact sonore sur les résidents du quartier, les organisateurs doivent s'assurer que les boîtes de son sont tournées en direction du fleuve et que le niveau du son n'est pas abusif.

Les organisateurs sont encouragés à prendre les moyens pour amoindrir la quantité de déchets générés par le festival en offrant la possibilité de récupération des matières recyclables.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1197551011

---

**CA19 20 0166**  
**Communauté grecque orthodoxe du Sud-Ouest - procession**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2019, de 21 h à 22 h.

La procession partira de l'église au 7707, boulevard LaSalle pour emprunter le boulevard LaSalle, la 8e Avenue, la rue Édouard, la 6e Avenue et le boulevard LaSalle pour revenir à l'église. Les rues ne sont pas fermées à la circulation.

Cette procession doit être sous le contrôle de la police.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1197551009

---

**CA19 20 0167**  
**Liste des bazars et événements de financement 2019**

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

D'autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2019 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1195348008

---

**CA19 20 0168**

**Nomination du maire suppléant d'arrondissement - mai à août 2019**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

De nommer M. le conseiller Serge Declos, maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mai à août 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1192365007

---

**CA19 20 0169**

**Nomination du comité préparatoire des séances du conseil - mai à août 2019**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

De nommer Mme la conseillère Lise Zarac et M. le conseiller Richard Deschamps membres du comité préparatoire des séances du conseil d'arrondissement pour les mois de mai à août 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1192365008

---

**CA19 20 0170**

**Reddition de comptes**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 février au 20 mars 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.10 1193035005

---

**CA19 20 0171****Adoption du règlement LAS-0040-5 - délégation de pouvoirs**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'adopter le règlement LAS-0040-5 modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et abrogeant le règlement LAS-0004 et de publier l'avis public requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1192365005

---

**CA19 20 0172****Avis de motion - amendement au règlement de zonage - normes relatives aux piscines et aux spas**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Laura-Ann Palestini de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un projet de règlement amendant le règlement de zonage n° 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux piscines et aux spas et de déposer le premier projet de règlement P.2098-LAS-194.

40.02 1192363033

---

**CA19 20 0173****Adoption du premier projet de règlement P.2098-194**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

Que le premier projet de règlement portant le n° P.2098-LAS-194 intitulé « *Règlement amendant le règlement n° 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux piscines et aux spas* » soit adopté et qu'il soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

Qu'une assemblée publique soit tenue le 16 avril 2019 à la mairie d'arrondissement pour les fins de cette consultation et qu'à cet effet, la secrétaire d'arrondissement publie les avis requis.

Adoptée à l'unanimité.

40.03

---

**CA19 20 0174**

**Avis de motion - amendement au règlement 2116 concernant les chiens, les chats et les animaux sauvages**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lise Zarac de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement amendant le règlement n° 2116 concernant les chiens, les chats et les animaux sauvages afin d'autoriser la présence de chiens tenus en laisse dans les parcs et les espaces verts situés entre le boulevard LaSalle et les rives du Fleuve St-Laurent et de déposer le projet de règlement 2116-LAS-5.

40.04 1192363032

---

**CA19 20 0175**

**P.P.C.M.O.I. - occupation à des fins d'institution d'enseignement d'un bâtiment sur le boul. Newman**

Considérant la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c A-19.1;

Considérant le règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de LaSalle adopté le 18 décembre 2008 (CA08 20 0508);

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-15) visant à autoriser, sur le lot n° 1 724 954 (boulevard Newman), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C10-01 et des articles 3.5.1, 3.5.4.1, 5.3.3, 5.3.4.a), 5.3.6, 5.3.7.i), 6.2.5.1, 6.4.1.29, 6.4.3.1 et 6.4.3.2 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de la totalité ou d'une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux :

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**SECTION I – TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au lot numéro 1 724 954, situé sur le boulevard Newman.
2. En cas de modification cadastrale, le territoire visé à l'article précédent continuera d'être assujéti aux dispositions de la présente résolution.

**SECTION II – AUTORISATION**

3. Malgré les dispositions applicables au lot numéro 1 724 954, l'occupation à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux est autorisée aux conditions spécifiées dans la présente résolution.

À ces fins, il est permis de déroger aux articles 3.5.1, 3.5.4.1, 5.3.3, 5.3.4.a), 5.3.6, 5.3.7.i), 6.2.5.1, 6.4.1.29, 6.4.3.1 et 6.4.3.2 du règlement de zonage n° 2098 de l'arrondissement de LaSalle et le plan joint en annexe « A » de la présente résolution est reconnu conforme.

À ces fins, la demande de permis pour l'implantation de l'institution d'enseignement n'est pas soumise à l'approbation de P.I.I.A., puisqu'aucune modification à l'apparence extérieure du bâtiment ne sera effectuée.

### **SECTION III – USAGES, CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS**

4. Outre les usages déjà prescrits à la réglementation, le bâtiment situé sur le lot numéro 1 724 954, peut être occupé en totalité ou en partie par une institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux.

### **SECTION IV – STATIONNEMENTS**

5. L'aménagement du stationnement doit être conforme au plan joint en annexe « A » de la présente résolution.

### **SECTION V – DÉLAI DE RÉALISATION**

6. Les travaux autorisés par la présente résolution doivent commencer dans les soixante (60) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera caduque et sans effet.

### **SECTION VI – DISPOSITIONS PÉNALES**

7. Toute personne qui occupe ou utilise une partie du territoire visé à l'article 1, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 7.

8. Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :

- a) S'il s'agit d'une personne physique :

Pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$  
Pour une deuxième infraction, d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$  
Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$

- b) S'il s'agit d'une personne morale :

Pour une première infraction, d'une amende de 300 \$ à 2 000 \$  
Pour une deuxième infraction, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$  
Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$

### **SECTION VII – ANNEXES**

Annexe « A »  
Plan d'aménagement du stationnement

### **SECTION VIII – ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1192363010

**CA19 20 0176**

**Installation d'un bâtiment de classes modulaires temporaires - école le Petit-Collège**

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'autoriser la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à installer un (1) bâtiment de classes modulaires temporaires à l'école Petit-Collège située au 9343, rue Jean-Milot, et ce, pour une période de trois (3) à cinq (5) ans à compter de la date d'émission du certificat d'autorisation (demande CA3001491954).

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1192363027

---

**CA19 20 0177**

**Installation d'un bâtiment de classes modulaires temporaires - école L'Eau-Vive**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'autoriser la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à installer un (1) bâtiment de classes modulaires temporaires à l'école L'Eau-Vive située au 171, avenue Orchard, et ce, pour une période de trois (3) à cinq (5) ans à compter de la date d'émission du certificat d'autorisation (demande CA3001491977).

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1192363026

---

**CA19 20 0178**

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

De réunir pour adoption les points 40.08 à 40.11.

D'adopter les points 40.08 à 40.11.

Adoptée à l'unanimité.

40.00

---

**CA19 20 0179****P.I.I.A. - agrandissement et modification au 303 avenue Gérald**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001474898), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° LAS-0014, en vue de permettre l'agrandissement et la modification (démolition partielle, remplacement du revêtement et des ouvertures) d'une habitation unifamiliale située au 303, avenue Gérald.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1192363031

---

**CA19 20 0180****P.I.I.A. - remplacement du revêtement au 137 4e Avenue**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001509399), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° LAS-0014, en vue de permettre le remplacement du revêtement sur la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 137, 4<sup>e</sup> Avenue.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1192363030

---

**CA19 20 0181****P.I.I.A. - modification de façades aux 1365 à 1411 avenue Dollard**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001503192), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° LAS-0014, en vue de permettre la modification de la façade principale ainsi qu'une partie de la façade latérale droite d'un bâtiment commercial situé aux 1365 à 1411, avenue Dollard.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1192363029

---

**CA19 20 0182**

**P.I.I.A. - remplacement d'une partie du revêtement aux 442-444 76e Avenue**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001501518), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° LAS-0014, en vue de permettre le remplacement d'une partie du revêtement de la façade principale d'une habitation bifamiliale située aux 442 et 444, 76<sup>e</sup> Avenue.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1192363028

---

**CA19 20 0183**

**Certificats d'occupation du domaine public - février 2019**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de février 2019, selon la liste jointe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1192363014

---

**CA19 20 0184**

**Retrait d'un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'annuler l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 948, rue Tittley dans l'arrondissement de LaSalle, cet espace de stationnement n'étant plus requis.

D'annuler la résolution CA09 20 0658.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1197151005

---

**CA19 20 0185****Espace de stationnement réservé pour personnes handicapées - rue George**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 7942, rue George dans l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1197151007

---

**CA19 20 0186****Arrêts obligatoires et retrait d'une traverse non protégée sur la 90e Avenue**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'installer des arrêts obligatoires sur la 90<sup>e</sup> Avenue à l'angle de la rue Centrale et enlever la traverse non protégée de la 90<sup>e</sup> Avenue à l'angle de l'avenue Angus dans l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1197151006

---

**CA19 20 0187****Décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines**

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1196456004

---

**Dépôt de documents**

60.01

---

**CA19 20 0188**

**Levée de la séance**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

De lever la séance du conseil à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

---

---

Manon Barbe  
Mairesse d'arrondissement

---

Nathalie Hadida  
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Manon Barbe  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2019.